

02140 Burelles

Monsieur Le Préfet de l'Aisne
2, rue Paul Doumer
CS 20656
02010 LAON Cedex

A Burelles, le 15.07.2020

Objet : Rejet de l'implantation du projet de parc éolien du vilpion

Monsieur Khoury,

Résidente à Burelles, j'ai eu la mésaventure de découvrir totalement par hasard le projet éolien à la jonction de la vallée de la Brune et du Vilpion. Vallée impliquant directement la commune de Burelles, dont les concitoyens n'ont pas été informés de l'existence de l'enquête publique mise en place pour ce projet éolien alors que la commune de Burelles sera obligatoirement impactée par ces 4 éoliennes.

Consciente des enjeux écologiques que notre société traverse en ce moment, et malgré cette lettre, citoyenne active au service de la transition écologique de notre pays, je ne peux définitivement pas comprendre comment les projets éoliens sont acceptés dans notre région. M. le préfet, j'en appelle à votre bon sens pour donner un avis défavorable, et donc rejeter ce dossier.

Ce projet est une mauvaise réponse pour le territoire où les éoliennes sont implantées. Nos ancêtres étaient loin d'être des idiots. Ils ont construit des édifices pour se défendre et cela sans ingénieurs/promoteurs avare à leurs côtés, édifices toujours debout après 5 siècles. Ces mêmes ancêtres n'ont pas construit de moulins à vent pour moudre leur blé ou quelques siècles plus tard, ils n'ont pas non plus érigé de moulin à vent pour obtenir l'électricité. NON, la force de notre région est basée sur la puissance de nos rivières et leur débit. **Ce n'est pas à coup de gros billets que l'on me fera admettre que mes arrières grands-parents étaient dans l'erreur de croire en la force hydraulique plutôt qu'en la force éolienne.**

Notre patrimoine des églises fortifiées a certes besoin d'argent pour effectuer de lourds travaux de rénovation. Argent qu'il serait facile d'accepter contre quelques mètres d'acier, tonnage de bétons et litrage de produit également toxique pour l'environnement. **Mais ne faisons pas payer ce lourd tribut à nos générations futures** en leur enfouissant des tonnes et des tonnes de béton dans des terres fertiles et précieuses pour nourrir la population française et mondiale (béton qui ne sera jamais supprimé entièrement lorsque le démantèlement s'effectuera).

En page 22 du document « schéma régional éolien » (https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/sre_picardie.pdf); document officiel de la région des Hauts de France, et plus particulièrement de la Picardie, **il est stipulé que la zone dans laquelle ce projet propose de voir le jour, est une zone à très fort enjeux de protection et de vigilance à notre patrimoine.** Il est clairement stipulé dans ce document que les vallées des églises fortifiées de Thiérache sont des sites exceptionnels à préserver. Alors que 5 km à la ronde autour de ces deux potentiels sites éoliens, pas moins d'une 10^e

de ces bâtiments historiques sont présents. Comment pouvons nous accepter ce projet, alors que nos propres documents indiquent qu'il faut protéger ces lieux ?

B 22 - PATRIMOINE ARCHITECTURAL

PÉRIMÈTRES DE PROTECTION ET DE VIGILANCE

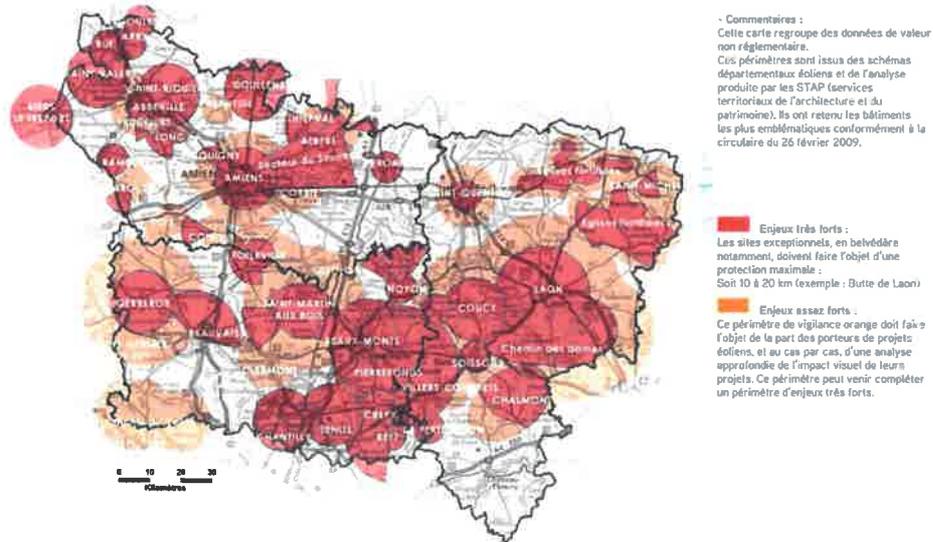


Figure 1: Enjeux de préservation du patrimoine architectural de la Picardie ; Capture du document "schéma régional éolien" p22

Certes, les communes proposées à ce projet ne font pas partie des communes en saturation éoliennes. Mais est-ce une course à la coloration totale de cette carte ? D'autant plus que **toutes les communes voisines de celles susceptibles d'accueillir ces mats sont déjà considérées saturées.** (Cf la carte issu du PDF de la DREAL : <https://fichier.drealnfdc.fr/fichiers/public-docs/cartotheque/communes-sensibles-saturation-1.pdf>)

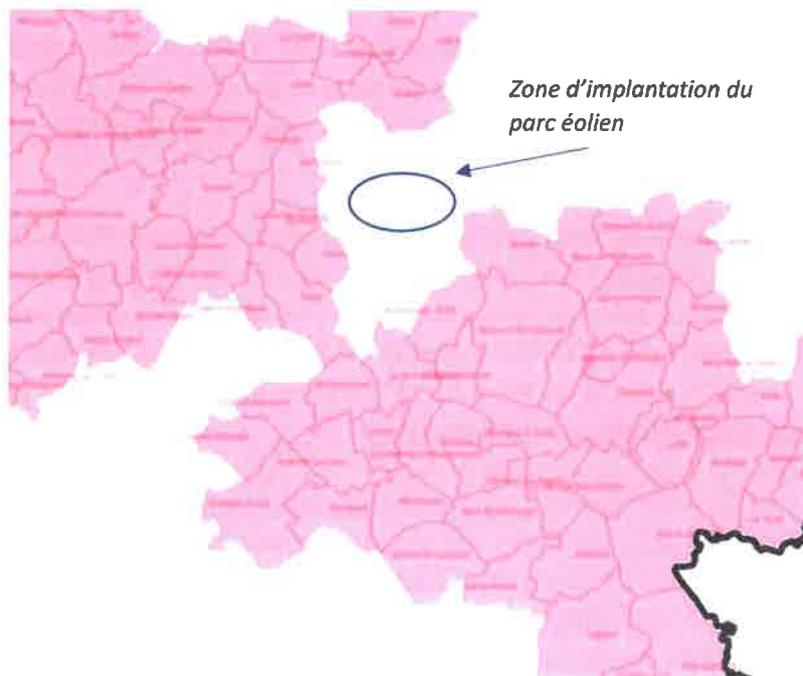


Figure 2: Carte des communes sensibles à la saturation éolienne ; Capture du document

Dans les villes, une loi lutte contre la pollution visuelle des enseignes lumineuses. Pendant ce temps, dans nos campagnes, les promoteurs éoliens implantent sans vergogne un nombre ahurissant d'éoliennes. **Sans aucunement se soucier de la saturation visuelle que nos communes supportent.** Une demande de prise en compte de la DREAL datant de moins d'un an évoque le sujet de la saturation visuelle (https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/saturation_be_18-10-2019.pdf). Il y est stipulé qu'un angle de respiration de 160° est souhaitable. Or, si l'on considère le village de Lugny, village susceptible d'accueillir une éolienne. Ce village sera totalement encerclé par des parcs éoliens si ce projet voit le jour. En effet, une fois ce nouveau parc implanté, il ne restera plus que 90° d'angle de respiration pour ce village.

Comme vous avez pu le comprendre au fil de ces lignes, la mise en place de ce projet m'inquiète. Les effets qu'il engendrera seront néfastes en de nombreux points, dont je n'ai détaillé qu'une infime partie dans ces quelques pages. C'est pourquoi, je m'oppose pleinement à la réalisation de ce projet éolien.

Je vous remercie par avance pour l'intérêt que vous porterez à ce dossier.

Dans l'attente de votre décision, je vous prie d'agréer M. le préfet, mes plus sincères salutations.



